Formalités
annonceslegales.fr

Notaire

Maître
Mélanie DARTENUCQ
1 Allée Lucie Aubrac
Les Portes d'Aussonne
31840 AUSSONNE

JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR
Le Journal Toulousain
du 09/08/2022

DÉPARTEMENT
31

CERTIFICAT
SI-2022-08-04-0016

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Tarn & Garonne , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci--contre :

Aux termes d'un acte reçu par Maître Mélanie DARTENUCQ Notaire à 1, allée Lucie Aubrac - Les Portes d'Aussonne, le 2 août 2022, **Monsieur Robert Serge BAHUT**, né à FIGEAC (46100), le 31 août 1951, et **Madame Thérèse Maria Giovanna COLETTI**, née à TOULOUSE (31000), le 16 août 1953, demeurant à SEILH (31840) 4 allée d'Espitalis, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de SEILH (31840) le 14 août 1976,
Ont fait usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, et ont convenu, dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial. Madame Thérèse COLETTI a ainsi fait apport à la communauté du bien immobilier lui appartenant à titre de bien propre, situé à SEILH (31840) 4 allée d'Espitalis, cadastré section AC n°73 et 197.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Mélanie DARTENUCQ, notaire à AUSSONNE (31840), 1, allée Lucie Aubrac - Les Portes d'Aussonne.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.